

La lutte contre la corruption, c'est l'affaire de tous !

Quelle que soit sa mission, dans le réseau comme au siège, chacun d'entre nous peut être confronté à des tentatives de corruption et doit contribuer à leur prévention.

En tant que nouveau référent anti-corruption de la Caisse régionale, j'ai toute confiance en votre prudence et votre discernement.

Cependant, il m'a semblé important, alors que la certification ISO 37001 de notre dispositif anti-corruption va être prochainement audité, de rappeler **notre politique de tolérance zéro** envers la corruption, disponible [ici](#), et nos règles internes en la matière.

Point fondamental, aucun collaborateur ne doit « faire commerce » de sa fonction ou de celle d'autrui pour solliciter, offrir ou accepter un avantage indu.

Tout cadeau ou invitation qui pourrait le placer en situation de conflit d'intérêt doit également être refusé. Pour rappel, tout cadeau ou avantage supérieur à 150 euros (provenant en cumul sur un an d'une même personne ou entité) ne peut être accepté qu'avec l'accord formel de sa hiérarchie. Je vous invite à consulter notre politique plus en détail accessible [ici](#).

De manière plus générale, **nous devons tous constamment rester vigilant** et ne pas hésiter à alerter si besoin. En cas de doute sur la bonne conduite à adopter, je vous invite à vous rapprocher de votre manager ou du responsable conformité (Guy SOUXDORF)

N'hésitez pas non plus à utiliser notre dispositif d'alerte interne BKMS, qui garantit la plus grande confidentialité, et dont vous trouverez [ici le tutoriel](#).

Je remercie chacun d'entre vous pour son action afin de faire vivre les valeurs d'excellence et d'exemplarité au sein de notre Caisse régionale, au service de nos clients et de notre raison d'être.

[Pour en savoir plus sur la politique « lutte contre la corruption de la CR »](#)

[Portail dédié « lutte
contre la corruption »](#)



Thomas GROH

Directeur Général Adjoint
Référent anticorruption.